

## Procès-Verbal - Définitif

L'an deux mille vingt-quatre, le treize juin à dix-huit heures trente, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUMOULIN, Président, le Conseil Communautaire s'est réuni à la Salle Bernadou à Villemur-sur-Tarn.

### Participants

Bessières	M. BERINGUIER Bernard, M. DARENGOSSE Ludovic, Mme MONCERET Mylène,
Bondigoux	
Buzet sur Tarn	M. JOVIADO Gilles
La Magdelaine sur Tarn	M. ANTONY Maxime
Layrac sur Tarn	M. ASTRUC Thierry
Le Born	M. SABATIER Robert
Mirepoix sur Tarn	Mme BLANCHARD ESSNER Sonia
Villematier	M. JILIBERT Jean-Michel
Villemur sur Tarn	M. CHEVALLIER Georges, Mme DELTORT Florence, M. DUMOULIN Jean-Marc, Mme DUQUENOY Aurore, M. MICHELOT Jean-Michel, Mme PREGNO Agnès, M. REGIS Daniel, M. SANTOUL Michel

### Conseillers ayant donné pouvoir

M. ASSIE Julien a donné pouvoir à M. Gilles JOVIADO  
Mme GUERRERO Katia a donné pouvoir à M. Daniel REGIS  
Mme Isabelle GAYRAUD a donné pouvoir à M. Maxime ANTONY  
Mme SAUNIER Karine a donné pouvoir à M. JILIBERT Jean-Michel  
Mme FOLLEROT Danielle a donné pouvoir à M. Jean-Michel MICHELOT

### Conseillers excusés

M. BONNASSIES Patrick  
Mme CHARLES Ghislaine  
M. RICHARD Jean-Louis

### Conseillers absents

M. HAMDANI Aïli  
Mme LAVAL Carole  
M. MAUREL Cédric  
Mme RIVIERE Christel  
M. ROUX Didier  
M. BRAGAGNOLO Patrice

### Secrétaire de séance

Mme Agnès PREGNO

Membres en exercice - 31 | Membres présents - 17 | Pouvoirs - 05 | Membres absents - 09

---

## Rappel de l'ordre du jour

### 1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 1.1 Approbation du Procès-Verbal du 14 mars 2024 (annexe PV)
- 1.2 Approbation du Procès-Verbal du 11 avril 2024 (annexe PV)
- 1.3 Modification des statuts de la Communauté de Communes

### 2. FINANCES

- 2.1 Tarifs 2024 – Piscine communautaire de Bernadou et camping communautaire

### 3. RESSOURCES HUMAINES

- 3.1 Création de postes non-permanents

### 4. MARCHES PUBLICS

- 4.1 **RETIRÉ** *Marché public n° 2024-CC-02 - Fauchage et débroussaillage des dépendances vertes des voies communautaires sur le territoire de la communauté de communes VAL AIGO : Attribution*

### 5. QUESTIONS DIVERSES

---

## Désignation d'une secrétaire de séance

Mme Agnès PREGNO est désignée secrétaire de séance

---

## Propos Liminaires

---

Monsieur le Président indique qu'à titre exceptionnel et au vu des délais relativement courts avec le précédent Conseil Communautaire, le procès-verbal de la séance du 29 février 2024 sera approuvé lors de la prochaine séance.

### 1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### 1.1 **Approbation du Procès-Verbal du 14 mars 2024 (2024-061)**

Monsieur le Président soumet le Procès-verbal en date du 14 mars 2024 à l'approbation du Conseil Communautaire.

**Débat :**

Pas d'observation.

→ Le procès-verbal du Conseil Communautaire du 14 mars 2024 est approuvé à l'unanimité.

Votants – 22 | Pour – 22 | Contre – 00 | Abstention – 00

## 1.2 Approbation du Procès-Verbal du 11 avril 2024 (2024-062)

Monsieur le Président soumet le Procès-verbal en date du 11 avril 2024 à l'approbation du Conseil Communautaire.

### Débat :

Pas d'observation.

→ Le procès-verbal du Conseil Communautaire du 11 avril 2024 est approuvé à l'unanimité.

Votants – 22 | Pour – 22 | Contre – 00 | Abstention – 00

## 1.3 Modification des statuts de la Communauté de Communes (2024-063)

Monsieur le Président indique que suite à un travail réalisé en bureau communautaire sur l'intérêt communautaire et les statuts, il convient de modifier les statuts comme suit :

### **Article 4 – Autres compétences de la Communauté de Communes**

#### **4.12 – Gestion et entretien des espaces verts**

##### **Rédaction actuelle :**

La Communauté de Communes assure l'aménagement, l'entretien et le fleurissement en pleine terre des espaces verts contigus à la voirie d'intérêt communautaire, dès lors qu'ils sont compris dans l'emprise de la voirie et donc dans le domaine public communal.

Elle assure l'élagage et l'entretien des arbres de haute tige (avec nacelle) situés sur l'ensemble des emprises des voiries communales.

Elle est compétente pour le désherbage, l'apport de matériaux et le nettoyage de l'ensemble des cimetières du territoire communautaire.

##### **Nouvelle rédaction :**

La Communauté de Communes assure l'entretien des espaces verts contiguës à la voirie d'intérêt communautaire, dès lors qu'ils sont compris dans l'emprise de la voirie et donc dans le domaine public communal.

Elle assure l'élagage et l'entretien des arbres de haute tige (avec nacelle) situé sur l'ensemble des emprises des voies communales.

##### **Modifications :**

- Suppression fleurissement de pleine terre (choix communal, restriction)
- Suppression « Entretien des cimetières »

### **Article 6 – Mutualisations avec les communes membres**

##### **Rédaction actuelle :**

Au titre de l'article L. 5214-16-1 du CGCT, la Communauté de Communes met à disposition ses services pour :

- La création et l'exploitation d'un SIG (système d'informations géographiques) sur le territoire communautaire notamment pour les besoins de ce service et des compétences déjà exercées par l'intercommunalité,

- La mise en place d'équipements pour l'organisation de manifestations à caractère festif, sportif, touristique ou socioculturel. Elle se caractérise par la mise à disposition de podiums, barrières et signalisation temporaire de déviation. La signalisation règlementant le stationnement reste de la responsabilité du Maire, au titre de son pouvoir de police.

**Nouvelle rédaction :**

Au titre de l'article L. 5214-16-1 du CGCT, la Communauté de Communes met à disposition ses services pour :

- La création et l'exploitation d'un SIG (système d'informations géographiques) sur le territoire communautaire notamment pour les besoins de ce service et des compétences déjà exercées par l'intercommunalité,
- La mise à disposition d'équipements pour l'organisation de manifestations à caractère festif, sportif, touristique ou socioculturel. Elle se caractérise par la mise à disposition de podiums, barrières, signalisation temporaire de déviation et éléments de sécurité lié à la voirie. La signalisation règlementant le stationnement reste de la responsabilité du Maire, au titre de son pouvoir de police.

**Débat :**

Pas d'observation.

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide :

- **D'approuver** les modifications des statuts communautaires comme présentées supra ;
- **De mandater** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision dont la notification aux communes des modifications statutaires pour délibération.
- **De préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'État.
- La délibération est adoptée à l'unanimité.

Votants – 22 | Pour – 22 | Contre – 00 | Abstention – 00

**2. FINANCES**

**2.1 Tarifs 2024 – Piscine communautaire de Bernadou et camping communautaire (2024-064)**

Monsieur le Président propose les tarifs ci-dessous pour la piscine communautaire de Bernadou et le camping communautaire. Ces tarifs seront applicables pour la saison 2024 :

- Pour la piscine communautaire de Bernadou :

TARIFS ENTREE PISCINE COMMUNAUTAIRE DE BERNADOU	Propositions 2024
- 16 ans Communautaire	2.50 €
- 16 ans Extérieur	3.00 €
Adulte Communautaire	3.50 €
Adulte Extérieur	4.00 €
Accompagnant non baigneur	2.00 €
Abonnement Mensuel -16 ans Communautaire	35.00 €
Abonnement Mensuel -16 ans Extérieur	40.00 €
Abonnement Mensuel Adulte Communautaire	50.00 €
Abonnement Mensuel Adulte Extérieur	58.00 €
Centres de Loisirs hors Communauté de communes Val'Aïgo (par enfant)	3.00 €

Gratuité :

- Enfants de moins de 3 ans
  - Personnel des communes membres de la CCVA et personnel intercommunal
  - ALSH du territoire communautaire
  - Gendarmes de Montastruc la Conseillère et de Villemur sur Tarn
  - Pompiers du centre de secours de Villemur
- Pour le camping communautaire :

TARIFS CAMPING COMMUNAUTAIRE	Propositions 2024 Haute saison (Du 1 <sup>er</sup> juillet au 31 août)	Propositions 2024 Basse saison
Emplacement nu avec électricité (forfait 1 personne incluse)	20.00 €	15.00€
Emplacement nu – personne supplémentaire de plus de 6 ans	10.00 €	6.00€
Dortoir (tarif pour 1 lit)	15.00€	15.00€
Chambre familiale	60.00 €	40.00€

**Débat :**

**M. Jean-Michel JILIBERT :**

Pourquoi il n'y a pas les pompiers ?

**M. Jean-Marc DUMOULIN :**

C'est historique, c'est comme ça, mais on peut les ajouter si vous voulez.

L'assemblée approuve à l'unanimité l'ajout des pompiers pour la gratuité d'accès à la piscine.

Le point est mis aux voix.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide :

- **D'approuver** les tarifs 2024 exposés supra.
- **De mandater** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.
- **De Préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'État.

→ La délibération est adoptée à l'unanimité.

Votants – 22 | Pour – 22 | Contre – 00 | Abstention – 00

### 3. RESSOURCES HUMAINES

#### 3.1 **Création de postes non-permanents (2024-065)**

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Communautaire qu'afin de permettre la continuité des services durant la période estivale 2024, il conviendrait de créer les emplois saisonniers suivants :

Quantité	Grade	Mission	Rattachement	Effet
1	Adjoint technique	Qualité de l'eau	Services techniques	28/06/2024
2	Adjoint technique	Entretien des espaces verts	Services techniques	01/07/2024
2	Adjoint technique	Entretien ménager des crèches	Pool entretien	01/08/2024
2	Éducateurs des activités physiques et sportives principal de 2 <sup>e</sup> classe	Piscine communautaire	Piscine	28/06/2024

Il ajoute que dans le cadre de la rentrée des crèches pour l'année 2024-2025, considérant les besoins de la collectivité, les postes suivants sont proposés :

Quantité	Grade	Rattachement	Temps de travail
3	Adjoint technique	Petite Enfance	35H
10	Agent social	Petite Enfance	35H
1	Auxiliaire de puériculture de classe normale	Petite Enfance	35H
1	Infirmier(e) en soins généraux	Petite Enfance	35H
1	Éducatrice de Jeunes Enfants	Petite Enfance	35H

Il propose de les inscrire au Tableau des Emplois annexé au budget au titre de l'année 2024.

**Débat :**

Pas d'observation.

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique, son article L 332-23 1° et 2°,

**Considérant** l'activité des différents services et les besoins non permanents identifiés, il appartient à l'organe délibérant de créer les emplois visant à en permettre son fonctionnement.

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide :

- **D'autoriser** Monsieur le Président, à créer cet emploi dans les conditions précitées ;
  - **De charger** Monsieur le Président, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement des agents conformément au Code Général de la Fonction Publique ;
  - **De confirmer** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.
  - **De préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'État
- La délibération est adoptée à l'unanimité.

Votants – 22 | Pour – 22 | Contre – 00 | Abstention – 00

**4. MARCHES PUBLICS**

- 4.1** **RETIRÉ** *Marché public n° 2024-CC-02 - Fauchage et débroussaillage des dépendances vertes des voies communautaires sur le territoire de la communauté de communes VAL AIGO : Attribution*

**Débat :**

**M. Jean-Marc DUMOULIN :**

Bon on avait été très surpris les membres de la Commission d'appel d'offre des surcouts très important qu'on avait sur ce marché-là. Il est vrai que par soucis à mon avis de confort il y avait un cahier des charges que je demande à voir maintenant avant que se soit envoyé pour consultation ; qui avait mis bien évidemment tous les atouts du côté de tout un chacun, c'est-à-dire trouver une entreprise qui arrivait avec 7 tracteurs et qui démarrait 7 tracteurs en même temps. Donc évidemment à part les gros, ça n'existe pas et les gros ont des frais de fonctionnement qui sont relativement importants. Ceci dit après discussion avec certains élus il s'avérait que certains acceptaient, Villemur entre autres, un décalage potentiel du démarrage de ces activités, pour permettre un phasage plus respectueux pour que ça permette à un mec qui n'avait que 3 tracteurs ou 4 de faire le job. On avait vu des disparités énormes au niveau des prix, après effectivement il y avait des prestataires qui étaient beaucoup plus qualitatifs parce que le petit recul qu'on pouvait avoir des choses nous permettait de le qualifier et il y avait aussi des prestataires qui démarraient. Bon la logique voudrait quand même que de temps en temps on donne un petit coup de main à ceux qui démarrent. S'ils répondent au cahier des charges, même s'ils ne sont pas parfaits techniquement au niveau de la réponse parce qu'ils débutent aussi, ça semblerait un petit peu logique.

Donc on avait fait une analyse critique assez affinée, on avait réussi à trouver un compromis sécurisant pour certains et qui demandait certainement un peu plus de surveillance et de maîtrise des chantiers sur d'autres communes et je remercie les communes qui avaient joué le jeu, on était au moins deux communes à avoir joué le jeu dans ce système-là.

Mais il s'avère que de toute façon c'est trop cher et là c'était passé entre les mailles du filet donc l'appel d'offre et infructueux est on va être obligé de le relancer.

**M. Thibaut ACRIZ – Directeur des Finances :**

Pour l'instant on est hors marché c'est-à-dire qu'on appelle une entreprise qui vient ça passe par bons de commande.

Dans le calcul de l'estimation de ce marché qui est un accord-cadre à bons de commandes, les prestations concernant les chemins de terre n'ont pas été prises en compte. Les offres des candidats sont donc supérieures aux montants maximums indiqués.

Un nouveau marché sera lancé après nouvelle estimation des montants minimum et maximum.

**M. Jean-Marc DUMOULIN :**

Bon j'ai attiré l'attention avec un petit peu de virulence parce que y a des fois c'est un peu fatigant que d'avoir à dire les choses et à redire les choses, j'ai attiré l'attention de nos services sur l'importance qu'ont ces appels d'offres ; ce que je veux dire c'est qu'à un moment dans la vie on n'apprend pas que dans les livres, on apprend sur le terrain. Quand il y a des élus qui sont référents, qui sont redevables et responsables devant l'administré, on a effectivement à entendre le message qui passe et peut-être parfois la prudence qu'ils peuvent émettre. Il y a deux marchés sur lesquels je me suis quand même copieusement fâché ; c'est celui-là, parce que j'ai trouvé que finalement risque 0, on prenait des tracteurs neufs, on prenait le plus grand nombre de tracteurs possible avec des opérateurs qui commençaient tous en même temps, puis encore on n'est pas sûr que les passes soient faites, alors j'ai demandé s'il y avait quand même un système de cartographie ou de mouchards les tracteurs, ce serait peut-être plus intéressant aussi de mettre ça dans un appel d'offre pour qu'on sache ou passe les mecs quand même à minima. Donc je pense qu'il est important qu'on puisse s'approprier, on en a parlé avec Ludovic DARENGOSSE qui est en charge ce dossier, avec notre directeur financier et nos services effectivement, qu'on puisse s'approprier la rédaction et la capacité de rédaction de nos appels d'offres. D'autre part là je vais fâcher Thierry ASTRUC, je vais fâcher Jean-Michel JILIBERT et je vais fâcher un certain nombre d'entre vous, mais si ma mémoire est bonne dans le concept d'« à vélo 2 » finalement c'est vrai qu'on a payé un bureau d'études qui nous a expliqué qu'il était essentiel qu'on fasse 4 millions d'euros de chemin cyclable et de randonnée sur Val'Aigo. Je me suis demandé globalement s'ils ne se moquaient pas de nous et moi si on prend des gens, qu'on monopolise des gens pour faire des études de la sorte ça ne sert à rien, parce que de toute façon se sera impossible à imaginer et quand on voit qu'ils ont cartographié des choses qu'on avait déjà fait et qu'on nous les fait repayer pour moi de toute façon c'est scandaleux !

Mais sur le principe de financement des vélos pour lancer les mobilités douces on avait eu un débat, moi je me souviendrai tout le temps qu'on avait eu un vrai débat, où on disait que si on n'était pas positionné auprès de l'ADEME pour demander des subventions, on risquait de ne pas avoir les subventions, mais que la délibération qui a été prise alors, si je me trompe vous m'arrêtez, mais moi dans ma tête c'est ça qui a été décidé, puisque certains avaient trouvé qu'ils n'étaient pas prioritaire d'acheter des bicyclettes par rapport à d'autres choses et donc on avait dit ; c'est pas parce qu'on s'engage et qu'on fait la demande et qu'on consulte qu'il faudra faire systématiquement. Donc là aussi je vous en informe je n'ai pas été spécialement content, on a des gens qui sont dédiés d'abord à écouter ce qu'on dit, je pense que ça c'est nécessaire, il a été lancé une consultation pour les vélos électriques et pour des vélos et pour des cadenas et pour des casques .... Le problème c'est que ne sont pas les gens qui sont en charge des recherches de matériels et d'équipements qui ont géré le dossier, cette consultation elle n'est pas passée par les services financiers et moi on m'amène à signer cinq vélos électriques à 2500 euros moins 300 de réduction ce qui est quand-même très généreux, des vélos à je ne sais combien, tout ça chez Intersport, alors qu'on a des prestataires quand-même, celui de Bessières était beaucoup trop cher. J'ai demandé une revisite, d'abord je n'étais pas content que ça se fasse et surtout pas à ce prix-là d'accord donc j'ai demandé une contre-proposition effectivement pour ces vélos, il s'avère que le mec qui s'appelle « éco vélo » à Villemur sur Tarn qui fait du recyclage de bicyclette qui assure la maintenance de nos bicyclettes a refait une configuration qui était plus adaptée financièrement. Sachez-le, moi je demande aux gens qui sont engagés dans une rubrique et j'ai également demandé à notre DGS et à notre directeur financier qu'effectivement la configuration des consultations d'abord elles soient priorisées parce qu'on ne peut pas tout faire en même temps et de surcroit elles soient visées par l'avis qu'a donné dans un premier temps le Bureau, mais qui n'est que consultatif et l'avis qui est donné par délibération par le Conseil Communautaire. Donc une opération comme celle-là mine de rien, rien que le fait que je sois fâché on gagne 6000 euros ! Qu'on ait pu acheter des vélos alors qu'on n'était pas d'accord pour les acheter moi c'est ce que j'avais entendu !

**M. Thierry ASTRUC :**

Sur l'achat de vélos moi je m'étais positionné « contre » parce que je trouvais que faire un travail sur les pistes cyclables ça me paraît intelligent mais qu'on aille financer les vélos pour les utilisateurs, là je trouve ça un peu fort. La réponse qui m'avait été faite en Conseil Communautaire, c'est que dans le cadre du projet « à vélo 2 » financé par l'ADEME il y avait une enveloppe pour ça et qu'on était obligé de le faire, ce que je trouve un peu stupide parce qu'être obligé d'acheter même quand il n'y en a pas besoin, même si il y a une enveloppe ça ne me semble pas très sérieux.

Après sur « à vélo 2 » si je refait rapidement l'historique ; il y a eu un appel à projet qui est sorti il y a un peu plus d'un an, un bureau d'étude qui a été désigné, des réunions ateliers ou pratiquement toutes les communes ont participé, il sort de ces réunions des projets qui sont priorisés, nous avons demandé que derrière la priorisation il fallait quand même un chiffrage pour savoir exactement où aller, c'est le travail qui a été fait, à mon avis là maintenant il faut qu'on fasse une sélection sérieuse parce que effectivement 4 millions d'euros, a été chiffré tout ce qui a été évoqué en atelier, ça veut pas dire qu'on va tout faire. Donc qu'on reprenne ce travail-là, moi je ne suis pas du tout fâché par rapport à ta réaction, au contraire je la trouve légitime, l'achat de vélo ne me plaisait pas du tout donc si tu l'as bloqué je n'en suis pas mécontent.

Sur le fauchage ; j'étais à la première commission d'appel d'offres effectivement je pense que l'idée de demander un démarrage simultané sur l'ensemble des communes c'est une exigence qui nous coûte très cher donc je suis plutôt favorable à ce qu'on revoie la copie. Après quand vous dites que le marché s'est montré infructueux par ce qu'on dépassait le montant global, ça m'inquiète, il y a deux choses ; soit effectivement les réponses étaient surestimées par rapport à nos besoins soit effectivement on a sous-évalué le coût, là se serait un peu plus problématique.

**M. Jean-Marc DUMOULIN :**

Les analyses techniques on les a, on a vu les dossiers des uns et des autres, après on décidera peut-être aussi de donner un coup de main à un débutant qui va avoir un territoire marqué, donné et bien précis, après si l'exigence « prix » elle est à 60% et pas à 50, ça change parce que là on va bien être obligé d'actionner le levier, seul le levier technique ne sera pas suffisant pour les faire gagner.

**M. Daniel REGIS :**

Moi qui circule pas mal tant sur le côté du Tarn-et-Garonne que sur la partie Frontonnais-Castelnau, j'ai pu observer que la tonte notamment du bas-côté des routes était de bien meilleure qualité dans ces secteurs-là que chez nous, je suis désolé de le dire, alors soit c'est parce qu'on choisit des incompetents, soit, même si c'est pas nous qui le faisons nos services ne supervisent pas justement les travaux, la réalisation de ces travaux et ne demandent pas à ce que ce soit refait ou réparé quand c'est mal fait, parce-que, que ce soit bien fait ou mal fait, le coût est le même à priori, manifestement ce n'est pas un petit budget, voilà c'est ce que j'avais à dire.

**M. Jean-Marc DUMOULIN :**

Monsieur Régis, mon cher Daniel, toi qui circule, c'est vrai ! Mais il s'avère quand même que la Communauté de Communes de Frontonnais et je l'ai dit en Conseil Municipal l'autre jour, en solde budgétaire ils sont à plus d'un 1,6 millions d'euros, donc faire des pistes cyclables ils en font autant qu'ils en veulent, avoir eux-mêmes en régie des ordures ménagères ils le font, avoir eux-mêmes l'entretien des fossés et des bas-côtés ils le font et c'est vrai que si vous voulez ça permet quand même d'avoir une réactivité un petit peu différente. Par contre je suis complètement d'accord avec vous c'est qu'effectivement nos services et on l'a demandé l'autre jour encore, il faut-il faut que les services soient vigilants ; on ne peut pas dire : on nous a dit qu'ils ont fait. Allez voir ! allez voir ! avec Thierry combien de fois ? La voie verte on va faire de la piste cyclable, moi je veux bien, j'aime bien, mais enfin quand on voit que pour changer trois rondins, ou 4, ou 5 ; ça met 3 ans ou 4 ans ou 5 ans et que ça n'affole personne. Continuer à investir sur les endroits sans maîtriser et sans réparer ce qu'on fait je trouve ça un peu moyen, enfin ou c'est du « je m'en foutisme » ou c'est de l'inconscience.

**M. Maxime ANTONY :**

Bonjour, si je peux aussi me permettre c'est que, tu l'as annoncé tout à l'heure le département veut passer à 2 passes par an, déjà qu'avec 3 les administrés râlent régulièrement parce que c'est régulier où on a des bas-côtés qui sont à plus d'un mètre de haut avec des tiges qui font que la sécurité routière même est impactée, que le département prenne ces risques, il peut y avoir un accident où on pourrait être mis en tort par rapport à ça, c'est une chose, nous je pense que c'est à nous de prendre nos responsabilités. Les 3 passes je pense que c'est vraiment le minimum quand on voit les tracteurs quand ils passent souvent c'est déjà fait, par exemple chez moi, parce que je ne peux même pas sortir de chez moi sans avoir de visibilité donc je pense que voilà déjà 3 c'est le minimum. Alors après remettre ça sur le personnel intercommunal moi je trouve que c'est un peu moyen, parce qu'ils ne sont pas maîtres de ce qui se fait, alors ils sont maîtres de vérifier ce qui a été fait, ça c'est une chose, mais de faire 3 passes dans l'année, on peut être certains qu'ils seront appelés ou les mairies vont râler en disant c'est pas tondu, si ça a été fait il y a 2 mois sauf que depuis 2 mois ça a déjà poussé et là on va dire ; ça a sûrement pas été fait, mais peut-être que ça a été fait sauf que ça repousse.

**M. Jean-Marc DUMOULIN :**

Après les sorties moi j'avais demandé, on en a parlé au bureau communautaire l'autre fois, moi j'avais demandé que soient priorisés les endroits dangereux ; virages dangereux, sorties de chemin etc...pour effectivement qu'on ait une lecture possible de la circulation et des voies routières. Je pense que c'est une solution, ça se fait dans des départements, ça nous réduit les coûts quand même que de faire systématiquement partout. Après je vais être très méchant, encore, il y a malheureusement une accidentologie très forte à deux endroits sur le territoire ; c'est la route de Bondigoux et la route de Villebrumier, premier réflexe des gens c'est de dire qu'il faut couper les arbres, et moi le premier réflexe que j'ai c'est de dire qu'ils ont qu'à rouler quand même moins vite. On n'est pas à l'abri d'un accident, d'un truc, mauvais réflexe.

**Mme Sonia BLANCHARD ESSNER :**

Mais les gens roulent beaucoup trop vite sur ces routes, beaucoup trop vite, c'est quand même un sujet ! les gens ils oublient ça, ils roulent beaucoup trop vite. Et les gens devant chez eux ils ont le droit aussi de mettre un petit coup de taille devant chez eux, comme on le fait pour déneiger.

## 5. QUESTIONS DIVERSES

### Débat :

#### **M. Thierry ASTRUC :**

Juste une réflexion sur le sujet de l'épareuse encore, il y a 2 ans de ça on a décidé d'abandonner la régie pour passer en prestation parce que le coût d'une épareuse c'était à peu près 200 000 euros, quand je vois ce que demandent les gens en régie on était à 150 000 euros là sur le territoire pour une année. J'ai mené cette petite réflexion, je me suis dit une épareuse ça s'amortit sur quoi sur 5 ans ? après on a besoin de quoi d'un salarié ?

#### **M. Jean-Marc DUMOULIN :**

Une personne seule sur tout le territoire non.

#### **M. Thierry ASTRUC :**

Allez un temps plein 2 personnes je ne sais pas, je me suis dit que peut-être si les finances s'améliorent ce n'est peut-être pas idiot de réfléchir à la régie car je trouve ça excessivement cher.

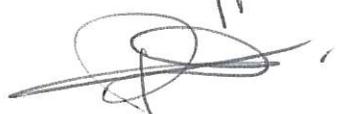
#### **M. Jean-Marc DUMOULIN :**

Pourquoi on été parti dans cette démarche ? Parce que nous le débat on l'a depuis des années. On été partis dans cette démarche d'abord parce qu'on ne trouvait plus de personnel clairement, le matériel à amortir il était compliqué, alors on avait une épareuse enfin moi j'y connais rien en épareuse mais tant que c'était Philippe Touret qui conduisait l'épareuse tout marchait très bien et le jour où c'est plus Philippe Touret qui l'a conduit y a plus rien qui marchait. L'employé qu'on a mis derrière et il a été obligé de changer de poste parce que il a chopé une tendinite au genou à force d'appuyer sur l'embrayage, mais c'est vrai que je ne comprends pas que on n'ait pas pensé à un embrayage hydrostatique sur le matériel comme celui-là, mais comme le camion qu'on nous a fait acheter et qu'on a vendu 2 ans après parce que finalement il est pas adapté, vous comprenez ? Et pourtant c'est pas moi qui choisis les camions, c'est pas Thierry, c'est pas Jean-Michel, c'est pas moi donc je pense que c'est quand même un peu compliqué. Il faut savoir, après on a des agents très engagés et je les remercie vraiment, et je les remercie pour certains vraiment très fortement et puis il y a des agents je pense qu'à une époque il y a pas eu forcément le choix et puis même il y a pas très longtemps on a eu un choix et puis on a fait un mauvais choix mais très mauvais choix ! C'est à dire qu'on a un mécanicien qui ne sait pas faire de mécanique, c'est quand même balèze, mais comme il est titulaire de la fonction publique et bien on est obligé de le garder le garçon ! Ce qui fait qu'en fait on paye un mec surveillé par un mec et on fait faire les travaux à l'extérieur, donc je pense que c'est d'une efficience ! Mais ça c'est vestigial il y a 2, 3 ans malheureusement, donc je suis très content aujourd'hui qu'il y ait une nouvelle dynamique et une nouvelle réflexion qui soient engagées au travers de cette équipe globalisée, vous avez vu qu'on a quand même beaucoup de jeunes aujourd'hui qui sont partie prenante sur le fonctionnement de la maison et qui jouent avec des réflexes un petit peu différents. Je dois dire et vous allez trouver que c'est encore très égocentré, mais moi je dois dire au travers de ce qui s'est passé pour la flamme olympique, on a eu une mobilisation des salariés comme jamais ! Il y a eu une envie collective et j'ai vraiment retrouvé et on a retrouvé effectivement un engouement et un goût du travail bien fait ça c'est clair ! Alors par contre je me fais engueuler notamment sur Villemur parce que pour la flamme olympique tout était bien tondu, ce qui se voyait, le problème c'est qu'on a laissé tomber ce qui ne se voyait pas, enfin ponctuellement, maintenant on rattrape ce qui ne se voyait pas et on est en retard sur ce qui se voit, donc on s'en prend quand même une bonne avoinée ! Pas de problème vous savez comment ça fonctionne, vous êtes tous en charge et tous en responsabilité, donc c'est comme ça, mais le souci notoire c'est le recrutement, c'est vrai d'avoir à recruter des gens ce n'est pas très simple et puis je ne pense pas qu'un seul outil puisse driver notre territoire au grand complet, mais on peut avoir le même débat sur la balayeuse.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 19h16.

N° DELIBERATION	OBJET DELIBERATION	RESULTAT DU VOTE
<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>		
2024-061	Approbation du Procès-Verbal du 14 mars 2024 (annexe PV)	Approuvée
2024-062	Approbation du Procès-Verbal du 11 avril 2024 (annexe PV)	Approuvée
2024-063	Modification des statuts de la Communauté de Communes	Approuvée
<b>FINANCES</b>		
2024-064	Tarifs 2024 – Piscine et Camping Communautaire	Approuvée
<b>RESSOURCES HUMAINES</b>		
2024-065	Création de postes non permanents	Approuvée
<b>MARCHÉS PUBLICS</b>		
4.1	Marché public n° 2024-CC-02 - Fauchage et débroussaillage des dépendances vertes des voies communautaires sur le territoire de la communauté de communes VAL AÏGO : Attribution	Retirée

Lu et approuvé,  
La Secrétaire,

*Lu et approuvé*  


Agnès PREGNO



Lu et approuvé,  
Le Président,



Jean-Marc DUMOULIN